

Conseil Social d'Administration Ministériel

Dialogue social : Tout reste à prouver

Ce 11 mai, le premier Conseil Social d'Administration a pu se tenir sous la présidence de Monsieur Attal. La présence des fédérations des finances, à l'exception de la CGT, ne solde pas le conflit "retraites", loin de là, l'abrogation de la loi est toujours une priorité.

FO Finances a rappelé son opposition totale à ce recul social, condamné par une large majorité des salariés (voir déclaration ci-dessous). Il est hors de question de reprendre le dialogue social à Bercy, comme si rien ne s'était passé. Aussi, ce sont sur les thèmes fixés par les fédérations des finances que l'agenda social doit se construire et non sur les desiderata des ministres et du Secrétariat Général.

Dans son propos liminaire, puis dans ses interventions en réaction aux déclarations des différentes fédérations, Monsieur Attal a égrené une liste de thématiques sur lequel il donnait mandat au Secrétariat Général d'aménager un nouvel agenda social, en s'engageant à adresser les documents de travail bien en amont des différentes réunions à venir.

Au final, il a repris les thèmes que les fédérations des finances avaient mentionnés dans leur courrier commun du 9 mai, qu'il a complété par des dossiers déjà abordés : **carrières, rémunérations, indemnitaires; protection sociale complémentaire; handicap; égalité professionnelle; sécurité des personnels; numérique et intelligence artificielle; écoresponsabilité..**

La seule nouvelle annonce a été l'expérimentation à venir à la DGFIP de la semaine de 4 jours, selon des modalités à définir.

Le ministre a reporté au CSA de juillet toute annonce sur le PLF 2024.

Interpellé sur l'étalement des retenues des jours de grève, le ministre s'en tient à la réglementation. Pour **FO Finances**, ce n'est certainement pas un signe positif pour l'apaisement du climat social.

Après près de deux heures d'échanges avec le ministre sur les conditions d'une reprise du dialogue social à Bercy, il n'était pas question pour les fédérations de poursuivre les débats pour traiter des autres points de l'ordre du jour et encore moins d'élaborer un nouvel agenda social en séance.

Au final, ce premier CSA de la nouvelle mandature des représentants des personnels s'est résumé à fixer les conditions d'un retour à un dialogue social constructif pour faire avancer les nombreuses attentes des personnels.

Le ministre a demandé à être jugé sur ses engagements. **FO Finances** le prend au mot et attend des actes ministériels concrets pour le vérifier. Les projets d'accord soumis aux futures négociations et la présentation du PLF 2024 en seront des rendez-vous majeurs.

Déclaration de **FO Finances**

Monsieur le Ministre,

Nous ne pouvons reprendre nos débats sans revenir sur l'évènement qui les a interrompus depuis maintenant plus de quatre mois.

La loi retraites, censurée de six articles, est donc conforme au droit constitutionnel, est-elle pour autant légitime ?

Pour notre fédération, la réponse est Non sans ambiguïté, car d'une part la représentation nationale n'a jamais pu voter ce texte, mais d'autre part elle demeure combattue par neuf salariés sur dix.

Est-ce un déni de démocratie ? En tous cas, c'est un fait social inédit.

Les salariés se sont exprimés ces quatre derniers mois et vous ont clairement signifié leur opposition à cette loi, qui constitue un nouveau recul social, venant se rajouter à ceux de 2003, 2010 et 2014 sur le même sujet. Et dans quatre ans, à coup sûr, vous souhaiterez aller encore plus loin en reprenant la proposition initiale du candidat président, sous le fallacieux prétexte de la persistance d'un déficit supposé des régimes de retraite. Argument brandi à chaque fois par les artisans de ces réformes, mais jamais prouvé.

D'un différend social, vous avez réussi à le transformer en crise sociale et démocratique, renforçant le sentiment que les salariés sont ignorés, méprisés, humiliés. La précipitation de la promulgation de la loi par le Président de la république en a été le dernier avatar.

Au final, ce sont les salariés et eux seuls qui supporteront toutes les conséquences de cette réforme injuste et injustifiée.

La colère et un fort ressentiment sont bien présents et ils ne disparaîtront pas par la simple publication au JO de cette funeste loi qui, pour les fonctionnaires, vient se rajouter à celle sur la transformation de la fonction publique.

Après avoir instauré des déserts de service public économique et financier, après n'avoir donné aucune perspective positive aux agents sur leurs traitements, leurs régimes indemnitaires, leurs promotions, leurs emplois, leurs conditions de travail, vous leurs imposez deux années de plus au travail.

C'est dans cette situation que vous nous avez annoncé par courrier, reçu le jour même de la promulgation de la loi retraites, que vous étiez prêt à reprendre l'agenda social ministériel là où il s'est arrêté.

Reprendre l'agenda social comme si les quatre derniers mois n'avaient pas existé, n'aurait aucun sens.

Cela serait faire affront aux milliers d'agents qui se sont mobilisés et se mobilisent encore.

Cela serait vous exonérer de tous les propos gouvernementaux envers les représentants syndicaux dans la période et du refus de dialogue avec nos confédéraux sauf, superbe hypocrisie, une fois la loi promulguée.

Cela serait avaliser l'idée que vous distillez depuis plusieurs semaines, et dont votre courrier reçu le vendredi 14 avril est l'illustration, à savoir que la séquence retraite passée, la vie reprend son cours comme si rien ne s'était passé.

Un élément a fondamentalement changé ces trois derniers mois : la confiance.

Comment avoir confiance quand votre conception singulière du dialogue social a été mise sur le tapis en cette période ?

« Nous vous écoutons, (pas toujours d'ailleurs), mais nous faisons ce que nous voulons », cette formule s'applique parfaitement à ce qui s'est passé et nous l'avons expérimenté à Bercy trop souvent auparavant.

Trois exemples pour l'illustrer :

✓ le sujet du droit à pension de l'IMT pour ceux qui quittent ce ministère en cours de carrière : trois ministres se sont engagés et toujours rien,

✓ le sujet de l'indemnitaire à la DGFIP, pourtant intégré dans l'accord signé par l'ensemble des syndicats de cette direction : aucune discussion, la fin de la mobilité suite à promotion de C en B,

✓ la fin de la mobilité suite à promotion de C en B, inscrit dans les plans égalité professionnelle : toujours en vigueur.

Et je pourrai en citer bien d'autres.

Il est plus facile de lancer une énième enquête démagogique, pour ne pas dire populiste, auprès des citoyens, sur la destination qu'ils souhaitent donner à leurs impôts, que de répondre aux attentes exprimées par les agents de Bercy.

Alors vous l'aurez compris, notre fédération ne reprendra pas le dialogue social sur les bases de l'agenda social tel que construit par le Secrétariat Général, et surtout pas à n'importe quelles conditions.

Pour autant, notre sens des responsabilités fait que nous ne serons jamais aussi bornés que le gouvernement l'a été pendant quatre mois.

Aussi, nous sommes disponibles pour évoquer et négocier prioritairement sur la protection sociale complémentaire, sur la sécurité des agents et sur le Fonds d'Insertion des personnes en situation de handicap.

Pour deux raisons : d'une part ce sont des sujets avec des attentes fortes des personnels et d'autre part le calendrier est contraint pour certaines de ces thématiques.

C'est pour cette raison, que nous avons besoin pour les préparer au mieux que vos services répondent positivement et rapidement à notre courrier du 21 avril dernier sur les documents demandés sur le sujet de la PSC. La réponse d'attente de Madame la Secrétaire Générale est le type même de ce que nous ne voulons plus voir.

Un autre dossier doit également être intégré mais à la condition que vous apportiez des garanties pour qu'il soit porteur d'avancées sociales pour les agents et pas uniquement une analyse statistique des sujets. Il s'agit des déroulements de carrière, avec en priorité les promotions internes, sans oublier l'indemnitaire. Ce que nous avons appelé le "Bercy des finances". Aussi, la réunion initialement programmée fin juin doit aller au-delà d'un bilan sur els années passées mais ouvrir des perspectives avec un budget dédié exceptionnel dédié dès le PLF 2024.

Nous n'oublions pas une nouvelle convocation du CNAS, où un point sur les réformes en cours dans le domaine de l'action sociale est une nécessité. Une action sociale ministérielle qui ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire dans le PLF 2024.

Nous prenons acte également de votre volonté d'avancer sur le dossier "sécurité", et ce pour l'ensemble des personnels de Bercy.

Ces thèmes seront des tests, pour démontrer votre réelle volonté de renouer un dialogue social au bénéfice des agents de ce ministère et une première étape pour tenter de restaurer un dialogue social constructif dans nos échanges.

Vous l'aurez compris, cette reprise du dialogue social à Bercy sera basée pour notre fédération sur l'agenda social et les thématiques construits dans l'unité syndicale, et non sur vos thématiques qui, trop souvent ces dernières années, se transforment au final en groupes de travail stériles servant à alimenter vos statistiques.

Bien naturellement notre fédération n'omet pas les autres dossiers qui sont aujourd'hui dans l'actualité dans les différentes directions de ce ministère :

✓ le projet de loi sur la douane, qui constitue un enjeu majeur pour l'avenir de cette administration,

✓ la lutte contre la fraude fiscale, où vos talents de communicant rentrent en contradiction avec votre politique de l'emploi à la DGFIP et le démantèlement du réseau de cete direction,

✓ les suites de l'audit du Service Commun des Laboratoires qui angoissent les personnels, qui viennent par ailleurs d'apprendre qu'ils seront exclus des analyses en provenance de la DGAL,

✓ l'abandon des personnels de la DGCCRF, symbolisé par l'absence de nomination d'un directeur général depuis presque 6 mois.

En attendant, le combat pour l'abrogation de la loi sur la « réforme des retraites » se poursuivra par tous les moyens légaux, avec en particulier la journée de grève et de manifestations du 6 juin, y compris par l'utilisation de dispositifs sonores portatifs amplifiés.

